

Notes explicatives

Les frontières et noms indiqués sur les cartes et les désignations qui y sont employées n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les noms des pays ou régions mentionnés dans le texte sont ceux qui étaient utilisés officiellement au moment où les données ont été recueillies.

Les données utilisées pour l'établissement du présent rapport proviennent de multiples sources gouvernementales et notamment des informations fournies chaque année dans le formulaire D (renseignements annuels sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes), des notifications échangées au moyen du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) et d'autres communications officielles avec les autorités nationales compétentes. Sauf indication contraire, les données communiquées dans le formulaire D portent sur l'année civile, et elles doivent être communiquées avant le 30 juin de l'année suivante. Les données provenant des systèmes PEN Online et PICS portent sur la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016, sauf indication contraire. Lorsque les données provenant du Système PEN Online portent sur plusieurs années, c'est l'année civile qui est utilisée. D'autres informations ont également été communiquées par des organisations internationales et régionales partenaires, comme indiqué dans le rapport.

Sauf indication contraire, quand une quantité est exprimée en "tonnes", il s'agit de tonnes métriques.

Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le présent rapport:

ANPP	4-anilino- <i>N</i> -phénéthyl-pipéridine
APAA	<i>alpha</i> -phénylacétoacétamide (2-phénylacétoacétamide)
APAAN	<i>alpha</i> -phénylacétoacétonitrile
GBL	<i>gamma</i> -butyrolactone
GHB	acide <i>gamma</i> -hydroxybutyrique
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
LSD	acide lysergique
MDMA	3,4-méthylènedioxyméthamphétamine
3,4-MDP-2-P	méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2
NPP	<i>N</i> -phénéthyl-4-pipéridone

ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
P-2-P	phényl-1 propanone-2
PCP	phencyclidine
PEN Online	Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation
PICS	Système de notification des incidents concernant les précurseurs